

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 21

présenté par

Mme Magnier, M. Huppé, M. El Guerrab, Mme Lemoine, M. Laronneur, M. Ledoux, Mme Kuric,
M. Potterie, Mme Chapelier et M. Gassilloud

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.